

ment jusqu'aux confins des deux hémisphères, et sur lequel jamais le soleil ne se couche!

Permettez-moi, monsieur le Président, avant de terminer, de faire personnellement une discrète et respectueuse allusion aux membres distingués de cette Chambre qui sont disparus au cours de ces derniers mois, et tout particulièrement à la personnalité sympathique de celui auquel j'ai l'honneur de succéder, l'honorable sénateur McCoig. Citoyen intègre et sans reproche, ami de l'agriculture, défenseur irréductible des droits du peuple, "Archie"—il ne tolérerait pas qu'on l'appelât autrement, même après que ses chefs politiques eurent reconnu sa valeur et ses mérites en l'élevant au Sénat—continuera de vivre longtemps, dans la mémoire de ceux dont il fut toujours le conseiller éclairé et le serviteur infatigablement fidèle et dévoué... Puisse l'administration de nos affaires publiques être toujours confiée à des représentants aussi habiles, aussi sincères, aussi larges de vue, et aussi généreusement désintéressés!...

Je réclame aussi le privilège, honorables collègues, en ma qualité de Benjamin de cette Chambre, d'offrir au vénérable vieillard qui en est le doyen, l'honorable Sénateur de Saint-Hyacinthe, l'hommage de mon respect et de ma sincère admiration. Monsieur Dessauls est pour les générations qui le suivent un vivant et magnifique exemple non seulement de vigueur physique mais aussi et surtout d'intégrité civique.

Je ne veux reprendre mon siège, monsieur le Président, sans remercier publiquement le gouvernement de mon pays pour le geste courageux qu'il vient de faire en reconnaissant le droit de plus équitable représentation dans les sphères officielles et administratives du groupe franco-ontarien. Je suis encore tout confus que son choix se soit posé sur ma jeune et bien humble personne. Je comprends combien ce grand honneur comporte pour moi de responsabilités nouvelles. Je vous arrive avec toute la fougue et tout l'enthousiasme d'une jeunesse impétueuse. Au contact de votre sagesse et de votre expérience, honorables collègues, j'espère bien que je deviendrai d'ici à peu de temps un législateur "de bonne moyenne", et que je serai en mesure d'apporter à la considération des problèmes qui sont transmis à cette Chambre pour ratification finale une attention suffisamment intelligente et sensée, et cela d'autant plus que j'aurai été à bonne école.

L'honorable W.-B. ROSS: Honorables messieurs: C'est pour moi un devoir agréable de féliciter celui qui a proposé la résolution en faveur de cette adresse, ainsi que celui qui a appuyé cette résolution, pour la manière dont ils ont rempli leur pénible tâche; car le dis-

L'hon. M. LACASSE.

cours du Trône, que j'ai étudié avec le plus de soin possible est très difficile à commenter, vu qu'il contient si peu de matière, et, de fait, il est le plus vide de sens de tous ceux qu'il m'a été donné de lire depuis quelques années. Ces messieurs ont néanmoins édifié quelque chose de rien, et je dois les féliciter de la substance et de la forme de leurs remarques. Avec les autres membres de cette Chambre, je dois aussi me réjouir de l'accession de nos nouveaux collègues, et je veux leur adresser quelques remarques, non pour leur faire un sermon sur leurs devoirs, mais plutôt pour rappeler à moi-même et aux autres sénateurs ce que l'on attend de nous. Ces nouveaux collègues vont apprendre ce que plusieurs d'entre nous ont déjà appris depuis longtemps: la vérité au sujet de la position qu'occupe un sénateur. On croit généralement dans le pays qu'un sénateur vient ici pour ne rien faire, qu'il n'a qu'à dormir, et que cette Chambre ne fait aucun travail. Ces nouveaux sénateurs apprendront, comme nous l'avons appris, que tout homme qui veut prendre part aux délibérations de cette Chambre, doit auparavant étudier avec soin et méthode toutes les questions soumises à notre considération. Les délibérations du Sénat sont des plus avantageuses pour la population du Canada: elles font éviter des difficultés et contribuent à la réduction des dépenses publiques.

Ceci m'amène directement au sujet qui forme la base de quelques-unes des questions mentionnées dans le discours du Trône. Ce discours contient deux ou trois paragraphes qui ne sont pas simplement rétrospectifs et qui se rapportent à des questions nécessitant des impôts; mais je demande instamment aux nouveaux membres de cette Chambre de s'efforcer de considérer les questions soumises au Sénat avec l'esprit qui doit guider des juges. Ceux qui ont siégé ici depuis quelques années se sont rendu compte que le peuple du pays ne s'attend pas à voir chez les membres du Sénat ce vieil esprit de parti que l'on acquiert au milieu des luttes électorales et aussi peut-être dans une autre Chambre; et je crois que plus le temps avance, plus il est important pour nous tous de se pénétrer de cet esprit qui caractérise la magistrature et d'éviter d'obstruer ou de gêner la législation en apportant dans son étude tout ce qui pourrait ressembler à un ardent esprit de parti.

Je voudrais communiquer aux honorables membres de cette Chambre quelques pensées au sujet des impôts dans ce pays. S'il nous faut construire des chemins de fer, établir des ambassades dans les pays étrangers, distribuer de vastes sommes aux différentes provinces pour des voies ferrées ou des travaux dans leurs ports, il s'ensuit nécessairement que nous